CONTRAT POSTDOCTORAL DE L'IRSEM 2025

Programme « Résident »

MODALITES D’ATTRIBUTION

L’IRSEM attribue chaque année 3 contrats postdoctoraux « Résident ». Ce programme s’inscrit dans la politique de soutien financier et scientifique pour les Jeunes chercheurs. Il a pour objectif de financer, pour une durée de deux ans, un projet de recherche **portant sur les questions de défense, de stratégie et de sécurité contemporaines, quelle que soit la discipline universitaire en sciences humaines et sociales** (philosophie, économie, science politique, histoire, psychologie, sociologie, géographie, etc.).

Pendant la durée de son contrat, le postdoctorant « Résident » fait pleinement partie de l’équipe de l’IRSEM (situé à l’Ecole militaire à Paris) et participe à ses activités scientifiques. Il organisera, en lien avec l’équipe de l’IRSEM et son laboratoire de rattachement, un **événement scientifique** (séminaire, journée d’étude ou colloque). Il réalisera également **une recherche originale** faisant l’objet d’une publication dans les collections de l’IRSEM (Numéro spécial des *Champs de mars*, *Etude de l’IRSEM*, *Notes de recherche*…). Un bureau sera mis à disposition dans les locaux de l’Institut (comprenant poste informatique, connexion internet, téléphone fixe).

Le/la candidat(e) postdoctorant soumet un projet de recherche argumenté sur le plan scientifique et méthodologique, précisant les activités prévues ainsi que les publications envisagées durant son séjour (pour l’IRSEM ou pour d’autres revues et éditeurs). Préalablement à la candidature, il doit avoir obtenu son rattachement à un laboratoire de recherche d’une université française. Une lettre de soutien du Laboratoire est demandée dans le dossier de candidature. Enfin, le candidat doit s’être assuré de sa disponibilité **pour être résident au sein de l’IRSEM avant le dépôt de sa candidature.**

L’IRSEM verse une allocation annuelle d’environ 60 000€ au laboratoire universitaire français de rattachement du postdoctorant, permettant à l’université de salarier le postdoctorant pour une rémunération minimum mensuelle de 2 200€ nets (cette rémunération peut varier en fonction des charges et statuts des structures d’accueil). Une autorisation de cumul pour des activités d’enseignement est envisageable à hauteur de 64 heures / année universitaire.

Peut faire acte de candidature tout docteur ressortissant d’un pays membre de l’Union Européenne, ayant soutenu avec succès sa thèse dans une université française (avec ou sans cotutelle, française ou étrangère) ou dans une université étrangère avec une cotutelle française, au cours des cinq dernières années au plus tard. **Les doctorants qui disposent d’une date de soutenance ferme avant fin septembre 2025, attestée par l’université et le directeur de thèse, peuvent également candidater à ce programme postdoctoral.**

Les dossiers de candidature sont évalués, selon les thématiques, par des chercheurs de l’Institut ainsi que par le conseil scientifique de l’IRSEM. Ces chercheurs rendront un avis scientifique sur les dossiers de candidature.

Les candidats présélectionnés seront ensuite auditionnés par une commission constituée par le directeur de l’IRSEM, le directeur scientifique et les directeurs de domaine de l’IRSEM, suivant les critères suivants. L’audition permettra d’évaluer :

* la pertinence du projet de recherche ;
* la pertinence du projet professionnel ;
* la valeur scientifique de la thèse et des travaux publiés ;
* la qualité de l’encadrement offert par le laboratoire universitaire d’accueil.

L’université est tenue d’établir un contrat de travail au postdoctorant retenu dans le cadre de ce programme. L’université et l’IRSEM signent une convention avec l’IRSEM afin de permettre la mise en place du financement. L’université et le postdoctorant signent une charte avec l’IRSEM établissant les obligations et droits de chacune des parties. **Le candidat doit s’être assuré auprès de son université et avant le dépôt de sa candidature au présent programme, que celle-ci remplit bien les conditions permettant la signature de la convention de financement.**

Compte tenu du contexte international, de nombreux pays ou zones régionales revêtent un risque élevé. Par souci de sécurité, le ministère des Armées n’attribuera pas d’allocations postdoctorales pour des institutions d’accueil situées dans ces zones à risque.

Enfin, pour des raisons de protection du secret de la défense nationale, le/la candidat(e) est informé(e) qu’en fonction de son sujet de postdoctorat, il/elle pourra faire l’objet d’un contrôle élémentaire, d’une décision d’agrément ou d’une procédure d’habilitation. La non-validation de ces éléments entraînera une résiliation de plein droit de la convention de financement du postdoctorat.

CALENDRIER

* 10 mai 2025 : début de la campagne de contrats postdoctoraux « Résident » IRSEM
* **9 juin 2025 : date limite de dépôt des dossiers de candidature (envoi des dossiers par voie électronique)**
* Première quinzaine de juillet 2025 : Présélection sur dossier + auditions
* 31 juillet septembre 2025 : notification des résultats

**Ce dossier et toutes les pièces constitutives doivent être envoyés**

**avant le lundi 9 juin 2025 minuit**

**Par voie électronique (Wetransfer de préférence) à :**

**postdoc@irsem.fr**

PIECES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

* Le présent dossier de candidature, dûment complété, **par le/la candidat(e)** (comprenant la fiche de renseignements individuels en page de garde, le projet professionnel du candidat, le résumé de la thèse, une présentation du projet de recherche postdoctorale et la signature du candidat
* Un *curriculum vitae* détaillé
* Une liste des publications et des travaux
* Une lettre d’appréciation rédigée et signée par le ou les directeur(s) de thèse ou à défaut par un membre du jury de thèse.
* Une lettre d’accord de principe du laboratoire de recherche de rattachement
* Le diplôme de thèse ou l’attestation, par le directeur de la thèse, de la date de soutenance à venir **(dépôt de la thèse au 30 septembre au plus tard pour une soutenance avant la fin de l’année 2025)**
* Le rapport de soutenance de la thèse (pour les titulaires du doctorat)
* Un exemplaire pdf d’un de ses articles publiés ou d’un extrait de sa thèse (20 pages), au choix du candidat

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CORRECTEMENT REMPLI NE SERA PAS EXAMINE

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 9 juin 2025**

**(Envoi des dossiers par voie numérique)**

Nom et prénom du candidat :

Titre du projet de postdoctorat :

Date et lieu de naissance :

Nationalité (mention de double nationalité si cas échéant) :

N° de sécurité sociale :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Université de rattachement :

Centre de recherche d’accueil :

Dates de début et de soutenance de thèse, appréciation du jury :

Nom du directeur de thèse et du laboratoire :

Cotutelle (nom du co-directeur et du laboratoire) :

Titre du projet de postdoctorat soumis :

PROJET PROFESSIONNEL DU CANDIDAT (5 000 signes maximum espaces compris)

Le candidat exposera son projet professionnel et l’importance de l’expérience postdoctorale dans sa trajectoire professionnelle (ce que peut apporter le postdoc).

TITRE ET RESUME DE LA THESE (5 000 signes maximum espaces compris)

Le candidat exposera les principales conclusions et apports de sa thèse

PROJET POSTDOCTORAL (20 000 signes maximum espaces compris)

Le candidat exposera la problématique, les objectifs, la méthodologie, la démarche scientifique et l’intérêt pour le ministère des armées de l’approche scientifique choisie, au regard du centre de recherche d’accueil ainsi que du projet professionnel du candidat. Il présentera aussi les activités scientifiques et publications prévues dans le cadre de l’IRSEM.

Je déclare sur l’honneur l’exactitude des renseignements donnés dans ce dossier de candidature et m’engage à informer l’IRSEM de tout changement relatif à ma situation.

  *A , le*

*Signature du candidat*